

Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL. 14 / 2020 Bis

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le 28 Juillet ,

En exercice : 27

De Présents : 25

De votants : 27

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSE Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara-M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-M. FRELIER Laurent-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc.

Procurations : Mme DUPONT Karine donne procuration à Mme NICODEMO Mélissia.- Mme AURIOL Anne donne procuration à M. HERAUD Jean-François.

. Etaient absents excusés- néant.

**Délibération désignant des délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du
Syndicat du Massif des Maures.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. ADAM Stéphane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose que le syndicat a pour missions : d'animer la charte forestière du territoire du massif des maures et les périmètres de biodiversités .

La commune est adhérente à cette structure et qu'à cette fin le conseil municipal doit désigner deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant au sein des élus du conseil municipal) qui siégeront au conseil syndical qui se réunit en général sur Collobrières .

Monsieur le Maire propose comme délégué titulaire : M. BRUN Fernand, et comme délégué suppléant : M. ROSSI Patrick .

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

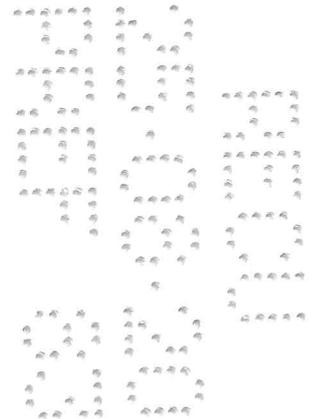
Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité de désigner comme :

- Délégué titulaire : M. BRUN Fernand
- Délégué suppléant : M. ROSSI Patrick

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand

Maire de PIGNANS

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE PIGNANS" and "1970" at the bottom. The signature is a cursive script that loops around the stamp.A large, faint, stylized graphic element composed of small dots or characters, possibly a watermark or decorative element, located in the bottom right corner of the page. It appears to be a large, abstract representation of the word "PIGNANS" or a similar name.